

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/216

Objet : autorisation de traiter une question à huis clos.

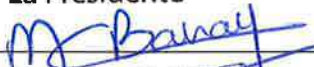
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir autoriser le huis clos pour la question n° 25 portant sur l'accompagnement de l'implantation d'une société d'exploitation forestière.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le huis clos pour la question relative à l'accompagnement de l'implantation d'une société d'exploitation forestière.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente

Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M. Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/217

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 6 Janvier 2017 rendue exécutoire le 10 Janvier 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°120/2017 autorisant la signature de la convention de l'animation "Vice Versa" dans les locaux de la bibliothèque communautaire - annexe de Saint-Pantaléon, chaque jeudi, pour l'année 2017 et, pour une prestation, déplacement compris fixée à 100 € par séance.

Décisions n° 121/2017 et 122/2017 créant les régies de recettes suivantes au 15 juillet 2017

- Taxe de séjour, Quillou,
- Locations de chalets loisirs communautaires.

Décision n°123/2017 autorisant la signature de la convention transactionnelle de renonciation à recours indemnitaire avec CDA SARL et ses co-traitants dans le cadre de la construction de la micro-crèche à Etang-sur-Arroux.

Décision n°124/2017 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des minibus de la commune de Couches à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan précisant que la CCGAM, en cas d'accident, prendra en charge les frais de franchise.

Décision n°125/2017 autorisant la signature de la convention de mise à disposition gratuite des salles de réunion de la pépinière au GIEE Autunois conclue pour un an.

Décision n°126/2017 relative à la cessation de la régie de recettes : Taxe de séjour, Quillou et locations de chalets loisirs au 14 juillet 2017.

Décision n°127/2017 autorisant la signature de la convention de prêt de matériel informatique, à titre gratuit, par l'association "Les Rendez-vous de Juillet" dans le cadre du festival du journalisme vivant du 12 juillet au 17 juillet inclus.

Décision n°128/2017 autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire permettant le prêt, à titre gratuit par la BDSL, d'expositions et de supports d'animation, pour l'organisation de "Partir en Livre" - Fête du Livre de Jeunesse le 21 juillet 2017 à Autun.

Décisions n° 129/2017 à 134/2017 autorisant la signature des conventions :
avec Forget Formation pour :

- la formation continue obligatoire pour un coût de 669,60 € TTC pour 1 agent,
- la formation continue obligatoire pour un coût de 1 207,20 € TTC pour 2 agents,

avec BTP Formations pour :

- la formation initiale CACES R. 386 Type 1b pour un coût de 864,00 € TTC pour 1 agent,
- la formation recyclage CACES R. 390 pour un coût de 480,00 € TTC pour 1 agent,
- la formation recyclage CACES R. 386 1b pour un coût de 1 416,00 € TTC pour 3 agents,
- les formations CACES et RECYCLAGE R. 372 M1, CACES R. 372 M8 pour un coût de 2 748 € TTC pour 4 agents.

Décisions n° 135/2017 à 138/2017 autorisant la signature des avenants n°1 et n°2 aux conventions d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises avec :

- la société ADV la prolongeant jusqu'au 21 mars 2018 sans modification de loyer soit 496 € HT,
- la société BELOVIA la prolongeant jusqu'au 31 août 2017 sans modification de loyer soit 129,60 € HT,
- la société FEHA REPORTAGES la prolongeant jusqu'au 10/05/2017, sans modification de loyer soit 37,10 € HT,
- la société JLH la prolongeant jusqu'au 15/06/2018 et que les loyers mensuels s'élèveront à 180,20 € HT pour le bureau n°1, 260 € HT pour le bureau n°2 et 648 € HT pour les ateliers 32, 33 et 34.

Décision n°139/2017 autorisant la signature de la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition et de moyens à la pépinière d'entreprises avec la société VALTERRA conclue du 11 septembre 2017 au 10 août 2019 pour un loyer mensuel de 97 € HT.

Décision n°140/2017 autorisant la signature de contrats de cession de droit d'exploitation de spectacles à la salle Jean Genet de septembre à décembre 2017.

Les différents spectacles sont les suivants :

- "Le train du ciel" qui s'élève à 1700€ TTC - samedi 16 septembre 2017 à 20H30
- "Calice" qui s'élève à 1800€ TTC - vendredi 29 septembre 2017 à 20H30
- "La princesse au petit pois" qui s'élève à 1290€ TTC - jeudi 12 Octobre à 20H30
- "La petiotte" qui s'élève à 3154.45€ TTC - mardi 17 octobre à 10H et 14H et le mercredi 18 octobre à 10H
- "Joyeux Anniversaire!!" qui s'élève à 300€TTC - samedi 28 octobre 2017 à 20H30
- "La vie comme elle vas" qui s'élève à 400€ TTC - vendredi 10 novembre 2017 à 20H30
- "Louise Amour" qui s'élève à 800€ TTC - vendredi 24 novembre 2017 à 20H30
- "Filobal" qui s'élève à 2200€ TTC - mardi 12 décembre 2017 à 20H30

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 20 avril 2017, le 20 juin 2017 et le 5 septembre 2017, a pris un certain nombre de décisions.

Décision du bureau du 20 avril 2017 n° 2017/012 autorisant une demande de subvention au titre de l'appel à projets 2017 (volet 5 : promotion, valorisation et attractivité des territoires) pour la poursuite de la réalisation de l'itinérance Verte et approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 300 000 € TTC.

Décision du bureau du 20 avril 2017 n° 2017/012.1 sollicitant une demande de subvention pour la poursuite de la réalisation de l'itinérance Verte, et approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 300 000 € TTC.

Décision du bureau du 20 avril 2017 n°2017/013 autorisant les demandes de subventions au titre du service de transport à la demande dans le cadre de son rattachement à la politique de maintien des personnes âgées à domicile, et approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 164 000 € TTC.

Décision du bureau du 20 avril 2017 n°2017/014 autorisant la constitution d'un groupement de commande pour l'achat conjoint d'une étude préalable à la mise en œuvre de la compétence sur le bassin versant de l'Arroux et demande de subvention et approuvant le plan de financement de l'étude arrêté en dépenses et en recettes à 192 000 €

Décision du bureau du 20 avril 2017 n°2017/015 approuvant le règlement intérieur des COSEC de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/016 approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 15 056,40 € TTC concernant la mise en place d'un village des producteurs locaux lors de la foire économique édition 2016.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/017 approuvant le plan de financement concernant le fonctionnement des MSAP de Couches, d'Epinac et d'Etang-sur-Arroux sur l'année 2017 arrêté en dépenses et en recettes à :

- 30 603 € TTC pour la MSAP du COUCHES,
- 42 900 € TTC pour la MSAP d'EPINAC,
- 51 365 € TTC pour la MSAP D'ETANG-SUR-ARROUX.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n° 2017/018 sollicitant les subventions pour la réalisation des travaux de la micro-crèche et du relais assistant maternel de Couches, et approuvant le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 720 000 €

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/019 sollicitant une subvention DRAC au titre du projet "Culture Santé 2017" et accordant la somme de 2 500 € à la salle Jean Genet à Couches pour financer le "Projet Ntuûr" et "L'atelier Cirque".

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/020 sollicitant des financements de la DRAC et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour le projet "Orchestre à l'Ecole", et approuvant le plan de financement pour l'année scolaire 2017-2018 arrêté en dépenses et en recettes à 17 000 € TTC.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/021 approuvant les montants de subvention qui seront attribués aux différentes coopératives scolaires pour les sorties ou voyages scolaires à caractère pédagogique.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/022 fixant le montant de la contribution pour l'année 2017 des communes extérieures à la CCGAM aux frais de scolarité à 450 € par élève pour l'année scolaire.

Décision du bureau du 20 juin 2017 n°2017/023 approuvant le versement d'une indemnité de fonction, à Madame la Trésorière, au taux le plus élevé.

Décision du bureau du 5 septembre 2017 n°2017/024 sollicitant une subvention de 28 000 € relative à la Dotation Générale de Décentralisation et auprès du Ministère de la Culture dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine écrit 2017.


Décision du bureau du 5 septembre 2017 n°2017/025 sollicitant des subventions d'un montant de 50 000 €, notamment au titre du concours particulier pour les bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'acquisition de collections nouvelles, numériques et papier, pour la nouvelle bibliothèque multimédia.

Décision du bureau du 5 septembre 2017 n°2017/026 sollicitant les cofinancements dédiés à l'ingénierie « Politiques Territoriales et Contractualisations », notamment auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, pour un montant de 70 161,40 €.

Décision du bureau du 5 septembre 2017 n° 2017/027 sollicitant une demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sur le programme d'animations 2017 réseau des bibliothèques de l'Autunois s'élevant à 17 500 €.

Il vous est demandé, Chers Collègues, de prendre acte de ces informations."

Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/218

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 6 Janvier 2017 rendue exécutoire le 10 Janvier 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

12 juillet 2017 - Marché 2017/027 "Itinérances vertes 2017"

1 Tranche ferme et une Tranche Optionnelle

Attributaire : EUROVIA à AUTUN pour un montant de 184 370,21 € HT pour la Tranche Ferme et de 5 091 € H.T pour la Tranche Optionnelle.

2 août 2017 - Marché 2017/023 "Transport scolaire : RPI LA CELLE - TAVERNAY - SOMMANT"

Lot unique

Délai d'exécution : 3 ans

Attributaire : Rapides de Saône-et-Loire à CHALON-SUR-SAONE pour un montant global du marché de 167 040 HT pour les trois ans.

Marchés de moins de 20 000 € H.T.

7 juin 2017 : Acquisition d'un robot coupe épluche légumes

Attributaire : TECHNICUISINE Pro à AUTUN pour un montant de 12 903,60 TTC.

3 Août 2017 : Mission pour l'élaboration d'une étude de pollution dans le cadre de la requalification et extension de la zone d'activités de Saint-Forgeot (71).


1 TRANCHE FERME et 1 TRANCHE CONDITIONNELLE

Attributaire : GEAUPOLE à SAINT JEAN LE BLANC (45) pour un montant de 2 670 TTC.

3 Août 2017 : Elaboration d'une étude hydraulique, d'une analyse pédologique de reconnaissance de zone humide et d'un dossier Loi sur l'Eau dans le cadre de la requalification et extension de la zone d'activités de Saint - Forgeot (71).

Attributaire : Réalités Environnement à TREVOUX (01) pour un montant de 18 822 TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **21 SEP. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **21 SEP. 2017**
La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/219

Objet : Modifications des statuts communautaires au 1er Janvier 2018.

Chers Collègues,

I - Nouvelles compétences :

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose le transfert aux communautés de communes de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement » au 1^{er} janvier 2018.

Il nous appartient ainsi de procéder à la modification de nos compétences statutaires.

Les compétences obligatoires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan seront ainsi rédigées comme tel :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

D'autre part, la loi NOTRe impose l'exercice par les communautés de communes, au 1^{er} janvier 2020, des compétences « eau » et « assainissement ». En vue de la préparation de ce transfert et de la réalisation de toute étude contribuant à l'anticiper, je vous propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en adjoignant, au sein de nos « compétences supplémentaires » la compétence « **toute étude sur la gestion de l'eau et de l'assainissement** ».

II - Modification des statuts :

1) Toilettage des statuts

Dans l'intérêt d'une plus grande souplesse et après échanges avec les services de l'Etat, il est proposé d'intégrer certaines mentions de nos statuts au sein de notre intérêt communautaire.

Certaines des dispositions de nos statuts sont actuellement rédigés ainsi :

Compétences obligatoires :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Réalisation et gestion de réserves foncières liées à l'exercice de la compétence de gestion des zones d'activités.

Compétences optionnelles :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Actions de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- Entretien, gestion, promotion et protection des sites naturels d'intérêt communautaire.
- Elaboration, gestion et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

2. Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration et participation à des programmes et opérations d'amélioration de l'Habitat et de maîtrise de l'énergie, dont les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), les PLH (Plan Local de l'Habitat) et tous les programmes d'intérêt général liés à l'habitat.
- Participation au capital de Sociétés d'Economie Mixtes d'intérêt communautaire.
- Délégation de la programmation et de l'octroi des aides publiques d'intérêt communautaire.
- Création et animation de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées prévue par la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Il est proposé de retirer des statuts et d'inscrire dans l'intérêt communautaire les paragraphes suivants :

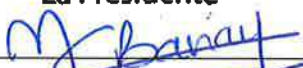
- Réalisation et gestion de réserves foncières liées à l'exercice de la compétence de gestion des zones d'activités.
- Actions de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- Entretien, gestion, promotion et protection des sites naturels d'intérêt communautaire.
- Elaboration, gestion et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Elaboration et participation à des programmes et opérations d'amélioration de l'Habitat et de maîtrise de l'énergie, dont les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), les PLH (Plan Local de l'Habitat) et tous les programmes d'intérêt général liés à l'habitat.
- Participation au capital de Sociétés d'Economie Mixtes d'intérêt communautaire.
- Délégation de la programmation et de l'octroi des aides publiques d'intérêt communautaire.
- Création et animation de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées prévue par la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Il est rappelé que, selon l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doivent se prononcer sur la modification des compétences proposée et celle-ci sera adoptée suite à l'accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. En outre, cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.
A défaut de délibération, leur décision est réputée favorable."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts proposée, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018,
- **PROPOSE** la modification des statuts à l'approbation de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente

Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/219.1

Objet : Statuts communautaires : Modification de l'intérêt communautaire.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente

Chers collègues,

Il est proposé de retirer des statuts et d'inscrire dans l'intérêt communautaire les paragraphes suivants :

- Réalisation et gestion de réserves foncières liées à l'exercice de la compétence de gestion des zones d'activités.
- Actions de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- Entretien, gestion, promotion et protection des sites naturels d'intérêt communautaire.
- Elaboration, gestion et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Elaboration et participation à des programmes et opérations d'amélioration de l'Habitat et de maîtrise de l'énergie, dont les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), les PLH (Plan Local de l'Habitat) et tous les programmes d'intérêt général liés à l'habitat.
- Participation au capital de Sociétés d'Economie Mixtes d'intérêt communautaire.
- Délégation de la programmation et de l'octroi des aides publiques d'intérêt communautaire.
- Création et animation de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées prévue par la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Suite à la réunion du 4 septembre 2017 (CLECT) et du bureau communautaire du 5 septembre, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire comme suit :

En référence à nos compétences optionnelles du paragraphe « 4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :

- il est proposé de retirer « les terrains multisports »
- il est proposé d'ajouter « Salle Joseph Chanliau »

Toute modification de l'intérêt communautaire est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(61 pour, 5 abstentions et 11 oppositions),**

- **APPROUVE** la modification de l'intérêt communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 22 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 22 SEP. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/220

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président**

Chers Collègues,

Lors du Conseil Communautaire du 29 juin dernier, nous avons repris les résultats de clôture de l'ex Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et de l'ex-Communauté de Communes de Beuvray Val d'Arroux.

Nous allons reprendre les résultats du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois-Morvan.

BUDGET PRINCIPAL

- | | |
|--|-------------------|
| - Déficit de clôture de la section de fonctionnement | 144 725,17 euros. |
| - Excédent de clôture de la section d'investissement | 63 899,58 euros. |

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 de cette structure dans le budget de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent de la section d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 63 899,58 euros. Ce montant sera inscrit à l'article 001 en recette.
- Report en section de fonctionnement du déficit de clôture de cette section pour 144 725,17 euros. Ce montant sera inscrit à l'article 002 en dépenses.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier, s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reprise des résultats 2016 du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois-Morvan dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**


2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Épertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Étang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/221

Objet : Budget Supplémentaire 2017.

Chers Collègues,

Ce budget supplémentaire comprend quelques mesures d'ajustement en dépenses et recettes, les crédits reportés et la reprise des résultats de l'année 2016 de la CCBVA et du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 : + 12 072 euros correspondant principalement :

- à des travaux sur divers équipements communautaires pour 12 400 €,
- au virement à la section d'investissement de crédits relatifs à l'extension d'un logiciel pour le conservatoire de musique (-3 018 €),
- aux frais de gestion pour l'emprunt contracté en 2017 (1 590 €)
- à un complément de crédits pour l'adhésion à l'ADCF et à Bourgogne Franche Comté International (1 100 €),

Chapitre 012 : + 319 607 euros correspondant principalement à des ajustements de crédits (350 000 euros) et à une régularisation d'imputation comptable concernant la cotisation de l'année 2017 de la médecine du travail (- 30 393 €).

Chapitre 014 : + 11 100 euros correspondant à l'ajustement du tonnage rentrant dans le calcul de la TEOMI à reverser au SIRTOM.

Chapitre 65 : + 313 318,17 euros correspondant principalement:

- à l'inscription de subventions à des associations pour 153 300 euros (voir annexe IV B1.7),
- au complément de subvention de 80 000 € pour le CIAS,
- à une contribution au Parc Naturel Régional du Morvan pour les projets Pôle Pleine Nature (5 712 €) et Destination Morvan (4 335 €),
- à la régularisation d'imputation comptable pour la cotisation de l'année 2017 de la médecine du travail susmentionnée (30 393 €)
- au versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget de l'Eduen (9 540 €), à la salle Jean Genet (7 550 €), IPDR (13 238€) et ZAE (6 089,17 €).

Chapitre 66 : + 8 500 euros correspondant aux intérêts et aux ICNE pour l'emprunt contracté en 2017.

Chapitre 67 : + 4 391 euros correspondant principalement à l'ouverture de crédits pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (4 000 €).

Chapitre 022 : - 882 979,84 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Chapitre 023 : + 961 426,28 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Chapitre 002 : + 144 725,17 euros correspondant au déficit de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan.

A ces dépenses, il convient de rajouter les restes à réaliser de l'année 2016 provenant du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan pour un montant de **48 351,94 €**.

Recettes :

Chapitre 013 : + 45 000 euros correspondant à des remboursements de salaires par l'assurance dans le cadre du contrat Prévoyance statutaire.

Chapitre 73 : + 322 325 euros correspondant à des régularisations liées à la fiscalité et au F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales).

Chapitre 74 : + 76 120 euros correspondant à des régularisations de la DGF et des compensations de l'Etat.

Chapitre 75 : + 21 500 euros correspondant à un remboursement par le SMEVOM de l'enfouissement des ordures ménagères (dernier trimestre 2016 et deux premiers trimestres 2017).

Chapitre 77 : + 10 770 euros correspondant à un remboursement de dommages aux biens par notre assurance.

Chapitre 002 : + 176 375,53 euros correspondant à l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de la CCBVA.

A ces recettes, il convient de rajouter les restes à réaliser de l'année 2016 provenant du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan pour un montant de **288 421,19 €**.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 20 : + 28 018 euros correspondant à l'extension de divers logiciels et licences dans le cadre de l'extension du territoire communautaire.

Chapitre 204 : + 415 000 euros correspondant :

- à un fonds de concours versé à la Commune de Broye pour la réaffectation d'une salle de classe en salle destinée aux activités de l'animation jeunesse (20 000 €),
- à une aide à une entreprise pour son programme d'aménagement de site (85 000 €),
- à une aide une société pour son développement (50 000 €),

Il est précisé également que l'abattoir bénéficiera d'une subvention d'équipement spécifique de 260 000 € (travaux et maîtrise d'oeuvre).

En effet, bien qu'il s'agisse d'un service public industriel et commercial (SPIC), le fonctionnement de cet équipement exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive de la redevance d'usage dans des proportions prohibitives pour les clients actuels, sous peine de mettre en danger ce service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer en faveur d'une subvention d'investissement de 260.000 € du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

Chapitre 21 : + 1 326 970 euros correspondant essentiellement :

- au déploiement de la fibre optique sur le territoire communautaire (à l'exception d'Autun situé en zone AMI (838 000 €),
- à la ventilation des crédits de paiement de l'AP-CP « Bibliothèque multimédia » pour prendre en compte l'équipement du réseau des bibliothèques rurales (281 000 €),
- au diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUI (90 000 €),
- à des travaux d'aménagement pour les itinérances vertes (60 770 €),
- à des travaux sur les bâtiments de la CCGAM (15 000 €),
- à des interventions sur des véhicules du service de collecte des ordures ménagères (15 000 €),
- à l'achat de mobilier pour l'administration générale et les écoles (8 000 €).

Séance du conseil communautaire du 14 Septembre 2017 : délibération n° 2017/221

Chapitre 23 : - 117 499 euros correspondant à l'actualisation de l'AP-CP bibliothèque multimédia et du réseau des bibliothèques.

Chapitre 16 : + 76 570 euros correspondant au capital des emprunts 2016 et 2017.

Chapitre 041 : + 96 000 euros correspondant aux écritures comptables de récupération des avances forfaitaires des marchés de travaux de la bibliothèque multimédia.

Chapitre 001 : + 130 945,28 euros correspondant au déficit de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2016 de la CCBVA.

Les opérations pour compte de tiers ont baissé de 51 968 €.

A ces dépenses, il convient de rajouter les restes à réaliser de l'année 2016 provenant du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan pour un montant de **188 854,20 €** et ceux de la CCBVA pour **82 728 €**.

Recettes :

Chapitre 13 : + 7 500 euros correspondant à une subvention de la DRAC dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine écrit – Equipement de la salle d'exposition de la bibliothèque multimédia.

Chapitre 16 : + 755 000 euros correspondant à un nouvel emprunt permettant le financement du programme d'investissement du Très Haut Débit et de l'abattoir.

Chapitre 021 : + 961 426,28 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 041 : + 96 000 euros correspondant aux écritures comptables de récupération des avances forfaitaires des marchés de travaux de la bibliothèque multimédia.

Chapitre 001 : + 63 899,58 euros correspondant à l'excédent de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

Les opérations pour compte de tiers ont baissé de 51 968 €

A ces recettes, il convient de rajouter les restes à réaliser de l'année 2016 provenant du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan pour un montant de **109 399,62 €** et ceux de la CCBVA pour **234 361 €**.

Le projet de budget supplémentaire pour le budget principal s'équilibre à 940 511,72 € pour la section de fonctionnement et à 2 175 618,48 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **3 116 130,20 euros**.

BUDGET ANNEXE : SALLES EVENEMENTIELLES

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 65 : + 1 540 euros pour des créances éteintes.

Chapitre 67 : + 6 000 euros pour l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

Chapitre 023 : + 2 000 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 74 : + 9 540 euros correspondant à la subvention provenant du budget principal.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

- **Chapitre 21 : + 2 000 euros** pour les dépenses de chauffage urbain liées au P3.

Recettes :

Chapitre 021 : + 2 000 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de budget supplémentaire pour l'Eduen s'équilibre à 9 540 € pour la section de fonctionnement et à 2 000 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **11 540 euros**.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 012 : + 12 190,31 euros pour un ajustement des salaires et des mises à disposition du personnel.

Chapitre 65 : + 299 euros correspondant à l'ouverture de crédits pour des créances admises en non-valeur et des créances éteintes.

Chapitre 67 : + 1 000 euros correspondant à l'ouverture de crédits pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Recettes :

Chapitre 002 : + 13 489,31 euros correspondant à l'excédent de clôture de l'exercice 2016 de la Communauté de Communes de Beuvray Val d'Arroux.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 001 : + 4 503,52 euros correspondant au déficit de clôture de l'exercice 2016 de la CCBVA.

Recettes :

Chapitre 10 : + 4 503,52 euros correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

Le projet de budget d'ajustement du budget annexe Assainissement s'équilibre à 13 489,31 € pour la section de fonctionnement et à 4 503,52 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **17 992,83 euros**.

BUDGET ANNEXE : ABATTOIR

Section de fonctionnement.

Les dépenses sont les suivantes :

Dépenses :

Chapitre 65 : + 1 000 euros correspondant à un ajustement de la contribution pour sujétion de service public.

Chapitre 022 : - 1 000,00 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Section d'investissement.

Les principales dépenses concernent :

Dépenses :

Chapitre 23 : + 260 000 euros pour le lancement de la construction de la nouvelle tuerie d'ici la fin de l'année.

Recettes :

Chapitre 13 : + 260 000 euros correspondant à une subvention d'équipement versée par le budget principal de la CCGAM.

Le projet de budget supplémentaire de l'abattoir s'équilibre à 260 000,00 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **260 000,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 : + 5 000 euros principalement affectés au centre de ressources numériques.

Chapitre 012 : + 2 000 euros de crédits supplémentaires.

Recettes :

Chapitre 74 : + 13 238 euros correspondant à la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Chapitre 75 : - 6 238 euros correspondant à un ajustement des recettes de la Maison de Santé d'Epinac.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 21 : + 5 000 euros de crédits permettant notamment l'acquisition de machines pour le pôle numérique.

Recettes :

Chapitre 13 : + 5 000 euros correspondant à une subvention parlementaire versée pour l'extension de la Maison de Santé d'Épinac.

Le projet de budget supplémentaire des immeubles productifs de revenus s'équilibre à 7 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 000,00 € en section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **12 000,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : ZAE

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 023 : + 14 492,27 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 74 : + 6 089,17 euros correspondant à la subvention provenant du budget principal,

Chapitre 002 : + 8 403,10 euros correspondant à l'excédent de clôture l'exercice 2016 de la CCBVA.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Les opérations d'équipement ont été réduites au total de 110 000 €. Cette régularisation se décompose de la façon suivante :

- Saint Forgeot : - 200 000 €
- Bellevue : + 40 000 €
- Saint Andoche : + 50 000 €

Chapitre 001 : + 22 492,27 euros correspondant au déficit de clôture de l'exercice 2016 du budget de la CCBVA.

Recettes :

Chapitre 13 : - 102 000 € correspondant à un ajustement des subventions sur la zone de Saint Forgeot (- 112 000 €) et à la contribution par une entreprise locale à l'étude programmatique et de faisabilité sur la Zone de Saint Andoche (+ 10 000 €).

Chapitre 021 : + 14 492,27 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de budget supplémentaire des ZAE s'équilibre à 14 492,27 € en section de fonctionnement et à - 87 507,73 € en section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **- 73 015,46 euros**.

BUDGET ANNEXE : SALLE JEAN GENET

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 012 : + 7 000 euros correspondant à des crédits complémentaires.

Chapitre 023 : + 550 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 74 : + 7 550 euros correspondant à la subvention provenant du budget principal.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 21 : + 550 euros correspondant à l'acquisition de matériel informatique.

Recettes :

Chapitre 021 : + 550 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de budget supplémentaire de la salle Jean Genet s'équilibre à 7 550,00 € en section de fonctionnement et à 550,00 € en section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **8 100,00 euros**.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2017 de la Communauté de Communes du Grand Autois-Morvan.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**


8

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 64
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/222

Objet : Affectation de subventions aux associations.

Chers Collègues,

Lors de son assemblée générale, l'office municipal des sports a adopté les propositions de subventions suivantes pour des clubs sportifs dont l'activité se rattache à une compétence de la CCGAM :

Associations	Proposition
Aéroclub	6 400 €
Aspen	1 600 €
Club de Voile	300 €
Cyclo Club Autunois	1 600 €
La Musaraigne	700 €

Ces demandes de subventions pour un montant global de 10 600 € ont été inscrites en crédits non affectés au moment du vote du budget primitif. Aussi, afin de pouvoir les attribuer, il convient à présent de les affecter.

Il convient également d'affecter la subvention de 10 000 euros inscrite au budget primitif au profit de l'association EVENECO, organisatrice de la foire économique, afin de pouvoir procéder à la mise en paiement.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'utilisation des crédits non affectés votés lors du budget primitif 2017.
- **APPROUVE** l'affectation de subventions aux associations suivante :

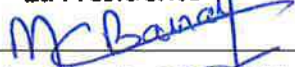
Associations	Proposition
Aéroclub	6 400 €
Aspen	1 600 €
Club de Voile	300 €
Cyclo Club Autunois	1 600 €
La Musaraigne	700 €
Evéneco	10 000 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente



Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/223

Objet : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Rapport de Monsieur Vincent Chauvet
Premier vice-président

"Chers Collègues,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 4 septembre 2017 pour examiner l'évolution des Attributions de Compensation (AC) des communes pour 2017.

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et de la Communauté de Communes de Beuvray Val d'Arroux et de l'extension aux Communes de Couches, Dracy les Couches, Saint Jean de Trézy et Saint Maurice les Couches, des AC seront calculées pour ces communes. Les communes d'Autun et d'Epinac auront également leurs AC modifiées suite à la révision des AC liées aux services communs pour la commune d'Autun ou au transfert de la maison de santé à la CCGAM pour Epinac.

Les travaux de la CLETC ont conduit à l'adoption d'un rapport définitif qui comprend le montant exact des AC 2017 de chaque commune.

Le rapport définitif a été adopté à la majorité des membres de la CLETC lors de la réunion du 4 septembre dernier.

Après adoption en conseil communautaire, il sera demandé aux communes du Grand Autunois Morvan d'adopter le rapport définitif de la CLETC."

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(4 abstentions),**

- **ADOpte** le rapport de la CLETC,
- **APPROUVE** les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation, Messieurs les premier, deuxième et troisième vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	21	SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	21	SEP. 2017

La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT-THUZET, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/224

Objet : Cotisation Foncière des Entreprises : fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Chers Collègues,

Les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement.

Les dispositions de l'article 1647 D du Code Général des Impôts permettent au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de cette cotisation minimum.

Ce montant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes doit être établi selon le barème suivant:

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10.000	Entre 216 et 514
Supérieur à 10.000 et inférieur ou égal à 32.600	Entre 216 et 1.027
Supérieur à 32.600 et inférieur ou égal à 100.000	Entre 216 et 2.157
Supérieur à 100.000 et inférieur ou égal à 250.000	Entre 216 et 3.596
Supérieur à 250.000 et inférieur ou égal à 500.000	Entre 216 et 5.136
Supérieur à 500.000	Entre 210 et 6.678

Vu l'article 1647 D du Code Général des Impôts,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(2 abstentions),**

RETIENT une base minimum pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises, comme suit :

FIXE le montant de cette base à **514 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

FIXE le montant de cette base à **1 027 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

FIXE le montant de cette base à **1 250 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

FIXE le montant de cette base à **1 530 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

FIXE le montant de cette base à **2 040 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

FIXE le montant de cette base à **2 550 €** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €. ce rapport,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente


Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.1

Objet : Exonération de Contribution Economique Territoriale Unique : Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur du développement régional.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Les dispositions des articles 1465 et 1465 B du CGI permettent d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, en totalité ou en partie, les entreprises qui procèdent, dans les zones d'aide à finalité régionale ou dans les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises :

- Soit, à des extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherches scientifiques et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
- Soit, à une reconversion dans le même type d'activité,
- Soit, à une reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

Le bureau communautaire du 14 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article 1465 du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1465 B du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises à 100 % pour les entreprises qui procèdent, dans les zones d'aide à finalité régionale ou dans les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises :

- Soit, à des extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherches scientifiques et techniques, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
- Soit, à une reconversion dans le même type d'activité,
- Soit, à une reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

- **APPROUVE** la durée d'exonération à 5 ans.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.2

Objet : Exonération de Contribution Economique Territoriale Unique : Exonération en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice- Président

Chers Collègues,

Les articles 1464 B et 1464 C du CGI prévoit l'exonération de CFE des entreprises nouvelles, pour les établissements qu'elles ont créés ou qu'elles ont repris à une entreprise en difficulté, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur création.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article 1464 B du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1464 C du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts.

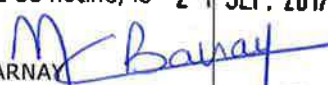
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises à hauteur de 100%, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du CGI,
- les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du CGI.

- **APPROUVE** la durée d'exonération à 2 ans, à compter de l'année suivant celle de leur création,

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.3

Objet : Exonération de Contribution Economique Territoriale Unique : Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Les dispositions de l'article 1464 D du CGI permettent d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article 1464 D du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

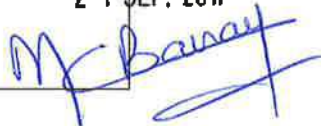
- **APPROUVE** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises à 100 % :

- les médecins,
- les auxiliaires médicaux,
- les vétérinaires,

- **APPROUVE** la durée d'exonération à 2 ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

- **AUTORISE** Madame La Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.4

Objet : Exonération de Contribution Economique Territoriale Unique : Exonération en faveur des entreprises spectacles vivants.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

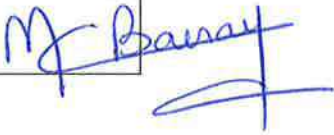
Les dispositions du 1° de l'article 1464 A du CGI permettent aux EPCI à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, certaines catégories d'entreprises de spectacles vivants.

Vu l'article 1464 A du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises les entreprises de spectacles vivants, comme suit :
 - les théâtres nationaux et autres théâtres fixes, à hauteur de 100%,
 - les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique, à hauteur de 100%,
 - les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales, à hauteur de 100%,
 - les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques, à hauteur de 100%.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	21 SEP. 2017
La Présidente, Marie-Claude BARNAY	

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.5

Objet : Exonération Cotisation Foncière des Entreprises – Exonération en faveur des établissements de spectacles cinématographiques.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au 1^{er} janvier 2017, il nous appartient de délibérer sur les exonérations en matière de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Je vous informe que toute délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, entraîne, à la demande de l'entreprise, l'application de l'exonération correspondante en matière de CVAE. Lorsque l'exonération de cotisation foncière des entreprises est partielle, l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'applique dans la même proportion.

Les dispositions des 3^o, 3^{o bis} et 4^o de l'article 1464 A du code général des impôts permettent aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les établissements de spectacles cinématographique répondant à certaines conditions.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article 50 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificatives pour 2009,

Vu l'article 1464 A du du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVER** l'exonération de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition,

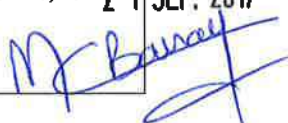
- **APPROUVER** le taux de l'exonération à 100%,

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/225.6

Objet : Exonération de la cotisation foncière des entreprises en faveur des diffuseurs de presse spécialistes.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,


La Loi n°2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances Rectificative pour 2013 a prévu une exonération de CFE en faveur des établissements qui vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et qui revêtent la qualité de diffuseur de presse spécialiste au sens de l'article 2 du décret n° 2011-1086 de 8 septembre 2011. Cette aide exceptionnelle au bénéfice des diffuseurs de presse spécialistes et indépendants est subordonnée à une délibération de l'EPCI et à une demande d'exonération faite par l'entreprise chaque année auprès du service des Impôts, afin de vérifier que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article 1464 L du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'instauration, en faveur des diffuseurs de presse spécialistes tels que définis au sens de l'article 2 du décret n°2011-1086 du 8 septembre 2011, une exonération de cotisation foncière des entreprises,
- **APPROUVE** l'application de cette exonération à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	21	SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	21	SEP. 2017
La Présidente, Marie-Claude BARNAY		

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Étang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/226

Objet : Exonération de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Chers Collègues,

Suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au 1^{er} janvier 2017, il nous appartient de délibérer avant le 1^{er} octobre 2017 sur les exonérations en faveur des jeunes entreprises innovantes, qu'ils s'agissent de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour que ces exonérations s'appliquent au 1^{er} janvier 2018.

Je vous rappelle que toute délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, entraîne, à la demande de l'entreprise, l'application de l'exonération correspondante en matière de CVAE.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent exonérer de cotisation foncière des entreprises ainsi que de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de sept ans, les entreprises qualifiées de « jeunes entreprises innovantes » et de « jeunes entreprises universitaires » au sens de l'article 44 sexies-0 A du code général des impôts.

L'exonération de CFE s'applique aux entreprises qui remplissent des conditions tenant notamment au nombre des salariés, au montant du chiffre d'affaires, à la réalisation de dépenses de recherche, à la détention du capital, ainsi qu'au caractère réellement nouveau de l'activité.

Lorsque l'immeuble appartient à une entreprise existante au 1^{er} janvier 2004, celle-ci doit avoir été créée depuis moins de huit ans au 1^{er} janvier d'imposition pour bénéficier de l'exonération de TFPB.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu les articles 44 sexies 0-A, 1383 D, 1466 D et 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exonération de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties les jeunes entreprises innovantes pour une durée de sept ans,
- **APPROUVE** l'application de cette exonération à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LCONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/227

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprises: conventionnement avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport de Monsieur Jacques Pallot
Vice-Président

Chers Collègues,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence en matière de développement économique. En revanche, l'intervention sur l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc communal et des EPCI.

Le renforcement de l'offre immobilière, facteur d'attractivité du territoire, figure parmi les orientations définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Celui-ci ne pourra être mis en œuvre qu'à travers une coopération entre territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a voté le 31 mars dernier une convention type qui permet aux EPCI qui le souhaitent d'autoriser la Région à intervenir en complémentarité de leur financement auprès des projets immobiliers portés par les entreprises.

Il est précisé que les aides régionales apportées dans le cadre de cette convention relèvent des règlements d'intervention et dispositifs régionaux du champ de l'économie, du tourisme ou de l'aménagement du territoire.

Au regard des différents projets de développement économique soutenus par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et compte tenu de l'implication du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans ce domaine, il convient de formaliser notre collaboration par la signature de la convention susmentionnée.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM.
- **APPROUVE** le règlement d'intervention des aides à l'immobilier des entreprises de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM).
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/228

Objet : Tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2018.

Chers Collègues,

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Selon les termes de l'article L. 2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce tarif est arrêté par délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année pour une application l'année suivante.

Aussi, au 1^{er} janvier 2018, la grille tarifaire serait la suivante :

Nature et catégorie de l'hébergement	Tranche de tarifs au 01/01/18	Tarif/nuitée /pers.2017	Proposition 2018
Hôtel de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	Entre 0,70 € et 2,30 €	1,45 €	1,45 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	Entre 0,50 € et 1,50 €	1,00 €	1,00 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,65 €	0,65 €
Hôtel de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Emplacement dans une aire de camping-cars et un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,40 €	0,40 €
Hôtel et résidence de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,35 €	0,35 €
meublé de tourisme et hébergement assimilé en attente de classement ou sans classement	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,35 €	0,35 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,40 €	0,40 €

Nature et catégorie de l'hébergement	Tranche de tarifs au 01/01/18	Tarif/nuitée /pers.2017	Proposition 2018
Terrain de camping et terrains de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance.	0,20 €	0,20 €	0,20 €

Concernant les exonérations, celles-ci s'appliquent :

- aux personnes mineures ;
- aux saisonniers employés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;
- aux personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ;
- aux personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine.

Pour cette dernière exonération, il vous est proposé de limiter la portée de l'exemption, désormais de droit, en fixant le montant du loyer en dessous duquel la taxe n'est pas due, à 1 euro. Ainsi, seules les personnes hébergées à titre gratuit seront exemptées de la taxe.

Les hébergeurs ont la possibilité d'effectuer leur déclaration ainsi que le règlement de la taxe en ligne via le site de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;
- **ADOpte**, pour l'année 2018, une période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre ;
- **FIXE** la transmission des états de perception et de la déclaration, par les hébergeurs, au plus tard le 20 janvier 2019 ;
- **EXONERE** les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € ;
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire telle que présentée ci-dessous :

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif/nuitée/par personne 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de tourisme 4 étoiles • Résidence de tourisme 4 étoiles • Meublé de tourisme 4 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,45 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de tourisme 3 étoiles • Résidence de tourisme 3 étoiles • Meublé de tourisme 3 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de tourisme 2 étoiles 	

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif/nuitée/par personne 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Résidence de tourisme 2 étoiles • Meublé de tourisme 2 étoiles • Village de vacances 4 et 5 étoiles Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,65 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de tourisme 1 étoile • Résidence de tourisme 1 étoile • Meublé de tourisme 1 étoile • Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles • Chambre d'hôtes • Emplacement dans une aire de camping-cars et un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,40 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel et résidence de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement 	0,35 €
<ul style="list-style-type: none"> • meublé de tourisme et hébergement assimilés en attente de classement ou sans classement 	0,35 €
<ul style="list-style-type: none"> • Terrain de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. 	0,40 €
<ul style="list-style-type: none"> • Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance. 	0,20 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation Messieurs les premier, deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
 et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
 La Présidente,
 Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
 La Présidente,
 Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Mortet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/229

Objet : Avenant à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit de Saône et Loire.

Rapport de Monsieur Jean Baptiste PIERRE,
Vice-Président

Chers Collègues,

Comme vous le savez, le Conseil Départemental de Saône et Loire déploie actuellement le réseau départemental à très haut débit sur l'ensemble de notre territoire communautaire. Plusieurs communes font d'ailleurs l'objet depuis mai dernier d'un recensement de boîtes aux lettres par les équipes départementales chargées de ce déploiement.

L'ancienne Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a signé, en date du 20 février 2015, une convention de partenariat pour le déploiement de ce réseau. Il est précisé que les anciennes Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux et Monts et Vignes ont également été signataires d'une même convention.

L'avenant à cette convention qui vous est présenté a pour objet de définir les modifications apportées à la convention initiale suite à la fusion des Communautés de Communes du Grand Autunois-Morvan et Beuvray Val d'Arroux avec extension aux Communes de Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Maurice-les-Couches, au 1er janvier 2017.

En application de l'article L.5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CC GAM) se substitue aux Communautés de Communes de Beuvray Val d'Arroux et des Monts et Vignes.

Le présent avenant à la convention initiale précise bien que l'ensemble du territoire de la CC GAM est située en 1ère étape de déploiement FTTH (avant le 31 décembre 2020) dans le cadre de la stratégie d'aménagement numérique portée sous maîtrise d'ouvrage départementale, hors ville d'Autun située en Zone AMII, et la Commune de St Prix qui a bénéficiée d'une opération de montée en débit (cette dernière commune bénéficiera d'un équipement optique dans une seconde étape entre 2020 - 2022).

L'avenant précise que la CC GAM participera à hauteur totale de 3 547 350 € correspondant à 150 € X 23649 habitants.

La CC GAM versera :

- 837 880 € en 2017
- 2 000 000 € en 2018
- le solde de 709 470 € à la réception des travaux.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit de Saône et Loire.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit de Saône et Loire ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/230

Objet : Election d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres, de la commission MAPA et de la commission DSP.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Suite à l'élection de la nouvelle Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, Madame Marie-Claude BARNAY, celle-ci est devenue, de droit, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la commission DSP et de la commission MAPA.

Il convient ainsi de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire au sein de chacune de ces commissions. En vertu de la délibération n° 2017/178 du Conseil Communautaire, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Il est procédé au remplacement du ou des suppléants, ainsi devenu(s) titulaire(s), par leur désignation au sein du conseil communautaire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Jean-Paul LORIOT devient donc membre titulaire de la CAO et il convient d'élire un nouveau suppléant.

D'autre part, notre commission MAPA et notre commission de délégation de service public suivent les mêmes règles de remplacement. Madame Marie-Claude BARNAY en est devenue Présidente et il vous est alors proposé de désigner un nouveau suppléant pour chacune de ces commissions.

La composition de la CAO, de la commission MAPA et de la commission DSP est la suivante :

TITULAIRES :

Dominique COMMEAU
Emile LECONTE
Michel PARIZE
André JARLOT
Jean-Paul LORIOT

SUPPLEANTS :

Didier OUGEOT
Michel PILARD
Gérard BERGERET
Gérard POIGNANT

Hubert LOBREAU est président.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Sont candidates :

Mmes Marie-Claire TELLIER et Martine DUFRAIGNE

Un vote à bulletin secret est demandé.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
Bulletins blancs ou nuls : 3

Ont obtenu : Martine DUFRAIGNE : 36 voix
Marie-Claire TELLIER : 34 voix

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et
à la majorité des suffrages exprimés**

- **ELIT** Madame Martine DUFRAIGNE en tant que nouveau suppléant à la Commission d'Appel d'Offres, à la commission MAPA et à la commission de délégation de service public.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Étang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/231

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la commission d'attribution de logement de l'OPAC de Saône-et-Loire (agence d'Autun).

Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président

Chers Collègues,

Il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution chargée d'attribuer nominativement chaque logement locatif.

Le code de la construction et de l'habitat prévoit en outre que le président de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat, ou son représentant, est membre de droit de cette commission.

Ainsi il est proposé de désigner un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan qui siègera à la commission d'attribution de logement de l'agence d'Autun de l'OPAC de Saône-et-Loire, en l'absence de la Présidente de la CCGAM.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier a proposé la candidature de Madame Dominique COULON.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Dominique COULON en tant que représentante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein de la commission d'attribution de logements de l'OPAC de Saône-et-Loire, à l'agence d'Autun.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 62
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brión, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marle VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/232

Objet : résultats du marché public relatif à l'exécution du service public de Transport A la Demande (TAD), dans le cadre de sa réorganisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan.

Chers Collègues,

Suite à la fusion, au 1^{er} janvier dernier, de la Communauté de Communes de Beuvray-Val d'Arroux (CCBVA) avec la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan (CCGAM), et à son extension aux communes de Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Maurice-les-Couches, nous devons désormais réorganiser et harmoniser le service de transport à la demande à l'échelle du nouveau territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan.

Un marché public sous forme de procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux articles 25 II 4), 71 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a été lancé le 22 mars dernier.

Le principe retenu est que chaque commune bénéficiera d'un TAD vers Autun et d'un TAD vers son pôle de rattachement.

Le nouveau service de TAD sera effectif au 15 septembre prochain.

La Commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet dernier a décidé à l'unanimité d'attribuer l'ensemble des lots à la société AIT Transports, sise 1 rue Gustave Lefranc - 39 100 Dole.

Le forfait pour un trajet inférieur à 10 kilomètres s'élève à 8 euros HT.

Le forfait pour un trajet entre 10 et 20 kilomètres s'élève à 20 euros HT.

Le forfait pour un trajet supérieur à 20 kilomètres s'élève à 30 euros HT.

Le nouveau service de TAD fonctionnera comme suit :

Lot 1 – TAD urbain à Autun :

Le TAD urbain permet de se déplacer d'un point d'Autun vers un autre point d'Autun.
Il fonctionnera du mardi au vendredi.

Lot 2 –TAD rural secteur autunois :

Pour les communes d'Anost, Cussy-en-Morvan, Chissey-en-Morvan, Lucenay-l'Evêque, Barnay, Igornay, Cordesse, Dracy-Saint-Loup, Curgy, Saint-Forgeot, Reclesne, Tavernay, Monthelon, La Celle-en-Morvan, Sommant, La Petite-Verrière, La Grande-Verrière, Roussillon-en-Morvan, Auxe et Antully ;

Le TAD fonctionnera du mardi au vendredi, vers Autun.

Il y a aussi un TAD vers Anost le vendredi depuis les communes d'Anost, La Petite Verrière, Cussy-en-Morvan et Roussillon-en-Morvan.

Lot 3 –TAD rural secteur mesvrin :

Pour les communes de Saint-Prix, Saint-Léger-sous-Beuvray, Laizy, La Comelle, Brion, Mesvres, Broye et Etang-sur-Arroux ;

- un TAD vers Autun 4 jours par semaine, du mardi au vendredi
- un TAD vers Etang 4 jours par semaine, du mardi au vendredi

Pour les communes de Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Nizier-sur-Arroux, La Chapelle-sous-Uchon, Uchon, La Tagnière, Thil-sur-Arroux, Charbonnat, Dettay, La Boulaye, Saint-Eugène ;

- un TAD vers Autun 2 jours par semaine, le mercredi et le vendredi
- un TAD vers Etang 4 jours par semaine, du mardi au vendredi

Lot 4 – TAD rural secteur couchois :

Pour les communes de Saint Gervais-sur-Couches, Epertully, Créot, Saint-Martin-de-Communes, Dracy-les-Couches, Saint-Maurice-les-Couches, Couches, Saint-Jean-de-Trézy ;
- un TAD vers Autun 2 jours par semaine, le mercredi et le vendredi
- un TAD vers Couches 4 jours par semaine, du mardi au vendredi

Pour les communes de Tintry et Saint Emiland

- un TAD vers Couches 4 jours par semaine, du mardi au vendredi
- un TAD vers Autun 4 jours par semaine, du mardi au vendredi

Lot 5 – TAD rural secteur épinacois :

Pour les communes de Saint-Léger-du-Bois, Sully, Epinac, Saisy, Morlet et Collonge-la-Madeleine ;
- un TAD vers Autun 2 jours par semaine, le mercredi et le vendredi
- un TAD vers Epinac 4 jours par semaine, du mardi au vendredi

Par ailleurs, le marché relatif à l'exécution des lignes de transport urbain sur Autun a été lancé le 28 mars dernier.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 mai dernier a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot 1 – ligne 1 : Saint Pantaléon – Centre Ville – Châtaigneraie – ESAT :

La société attributaire est la société LES RAPIDES DE SAONE ET LOIRE, sise rue Antonin Richard, BP 317 - 71 108 CHALON SUR SAONE CEDEX, pour un montant estimatif annuel de 84 171 euros HT.

Lot 2 : ligne 2 : Hauts quartiers – Couhard – Centre Ville – Châtaigneraie

La société attributaire est la société LES RAPIDES DE SAONE ET LOIRE, sise rue Antonin Richard, BP 317 - 71 108 CHALON SUR SAONE CEDEX, pour un montant estimatif annuel de 27 253 euros HT.

Le bureau communautaire a pris acte de ces décisions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres portant sur le marché relatif à l'exécution du service public de Transport A la Demande, dans le cadre de sa réorganisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **PREND ACTE** de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres portant sur le marché relatif à l'exécution des lignes de transport urbain sur Autun.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/233

Objet : Marchés publics : résultat de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un SIGB, d'un portail documentaire Web avec bibliothèque numérique, d'un système de gestion des terminaux publics et d'équipements RFID pour le réseau des bibliothèques de la CCGAM.

Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président

Chers Collègues,

Un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), d'un portail documentaire Web avec bibliothèque numérique, d'un système de gestion des terminaux publics et d'équipements RFID pour le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a été passé sous forme d'accord-cadre mono attributaire d'une durée de quatre ans.

Le marché était constitué de trois lots. Sept offres nous sont parvenues. Les critères d'attribution étaient de 70 % pour la valeur technique et 30 % pour le prix. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 août 2017 pour analyser les offres des candidats. L'attribution du marché est la suivante :

Lot 1 : Système intégré de gestion de bibliothèque et portail documentaire Web avec bibliothèque numérique :
Attributaire : DECALOG SAS, 1244 rue Henri Dunant, 07500 GUILHERAND-GRANGES.
Montant estimatif : 270.000 € HT
Montant du marché : 98.859 € HT

Lot 2 : Système de gestion des terminaux publics :
Attributaire : Aesis Conseil SARL, Parc de l'Arboretum, 73 rue de Saint Mandrier, 83 140 SIX FOURS LES PLAGES
Montant estimatif : 90.000 € HT
Montant du marché : 79.708,75 € HT

Lot 3 : Equipements RFID
Attributaire : NEDAP, 8-10 chemin d'Andrésy, CS 90050 Eragny sur Oise, 95612 CERGY PONTOISE
Montant estimatif : 100.000 € HT
Montant du marché : 65.038 € HT

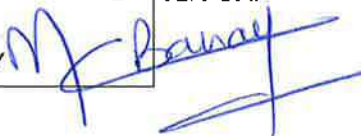
Le bureau communautaire du 5 septembre dernier a pris acte de ces informations.

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/234

Objet : Signature d'une convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, en vue d'un marché public à procédure adaptée pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien.

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Vice-Président

Chers Collègues,

Dans le cadre d'une recherche d'économie budgétaire et d'harmonisation dans l'utilisation des produits d'entretien, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CCGAM et le CIAS en vue d'un marché de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien.

Sa durée est définie pour 3 ans du 1/01/2018 au 31/12/2020. Le coût global estimé du marché pour la totalité de sa durée (3 ans) est à minima de 75 300,00€ HT et à maxima de 125 000,00€ HT.

Une attention particulière est portée aux éléments prenant en compte une démarche de développement durable ciblant le respect de l'environnement ainsi que le respect de la santé et de la sécurité du travailleur et de l'utilisateur. Le choix final sera effectué selon le meilleur rapport qualité/coût d'utilisation.

Il vous est proposé que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan soit le coordonnateur du groupement et à ce titre responsable de la passation du marché, de sa signature et de son exécution. Les bons de commandes et la facturation seront gérés indépendamment par chaque entité.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes à passer entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- **APPROUVE** les modalités d'organisation ainsi que la désignation du coordonnateur,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/235

Objet : groupement de commandes CIAS / CCGAM pour la passation du marché public relatif à la prestation de téléphonie fixe et mobile.

Chers Collègues,

Le marché relatif à la prestation de téléphonie arrive à échéance le 5 décembre prochain.

Il convient aujourd'hui de lancer une consultation pour la passation d'un nouveau marché relatif à la téléphonie. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres à bons de commande.

Il est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois pour la même durée, sans pouvoir excéder une durée de trois ans.

Un groupement de commandes est constitué, composé de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan.

Une convention de groupement est établie afin de définir son objet et les modalités de son fonctionnement.

Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, qui assurera, au nom des membres du groupement, les prestations suivantes :

- prise en charge de la totalité de la phase de passation du marché
- élaboration du dossier de consultation des entreprises et publicité
- signature des pièces du marché
- notification

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution de la part du marché qui le concerne.

Le choix de l'attributaire sera effectué par une commission technique, composée du 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, et de la Vice-Présidente du CIAS.

L'estimation des besoins s'élève à 53 050 euros HT par an.

Le marché sera composé de trois lots, un lot téléphonie fixe hors écoles, estimé à 22 000 euros HT par an, un lot téléphonie fixe spécifique aux écoles, estimé à 19 050 euros HT par an, et un lot téléphonie mobile, estimé à 12 000 euros HT par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution du groupement de commandes CCGAM / CIAS pour la passation du marché relatif à la prestation de téléphonie fixe et mobile
- **DESIGNE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan coordonnateur de ce groupement
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer la convention de groupement ainsi que les pièces du marché, et tout document se rapportant à ce dossier

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 60
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/236

Objet : Groupement de commandes CIAS / CCGAM pour la passation du marché relatif à la fourniture d'équipements informatiques pour l'ensemble des sites de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, (y compris les écoles et les communes) et du CIAS du Grand Autunois-Morvan.

Chers Collègues,

Le marché pour l'acquisition d'équipements informatiques concernant l'ensemble des sites communautaires, les écoles et les communes de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan arrive à échéance au 31 décembre prochain.
Il convient de passer un nouveau marché pour l'achat de ces fournitures.

Dans le but de réaliser des économies d'échelles, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan s'associe à cette démarche.

Un groupement de commande est ainsi créé, composé de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan.

Le marché est un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres à bons de commande.

Il est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, reconductible deux fois pour la même durée, sans pouvoir excéder une durée de trois ans.

Une convention de groupement est établie afin de définir son objet et les modalités de son fonctionnement.

Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, qui assurera, au nom des membres du groupement, les prestations suivantes :

- prise en charge de la totalité de la phase de passation du marché
- élaboration du dossier de consultation des entreprises et publicité
- signature des pièces du marché
- notification

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution de la part du marché qui le concerne. Le choix de l'attributaire sera effectué par une commission technique, composée du 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et de la Vice-Présidente du CIAS.

Le marché sera composé de deux lots :

- Lot 1 : équipements informatiques pour les services d'administration générale,
- Lot 2 : équipements informatiques pour les écoles.

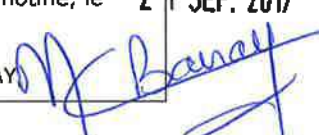
L'estimation des besoins est de 44 000 euros TTC par an pour le lot 1, et de 10 000 euros TTC par an pour le lot 2.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution du groupement de commandes CCGAM / CIAS pour la passation du marché relatif à la fourniture d'équipements informatiques pour l'ensemble des sites de la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan, (y compris les écoles et les communes) et du CIAS du Grand Autunois - Morvan.
- **DESIGNE** la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan coordonnateur de ce groupement.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer la convention de groupement ainsi que les pièces du marché, et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M-Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclusne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/237

Objet : constitution d'un groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et de transfert des ordures ménagères de l'Autunois, le chargement, transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois, le chargement et transfert vers le centre de tri du SMEVOM des cartons professionnels.

Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire
délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Chers Collègues,

Il vous est proposé d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et de transfert des ordures ménagères de l'Autunois, le chargement, transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois et le chargement et transfert vers le centre de tri du SMEVOM des cartons professionnels.

La durée du marché est de deux ans renouvelable deux fois par période de un an, au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} janvier 2021. Le coût du marché est estimé à 300.000 € HT pour la tranche ferme.

Le coordonnateur chargé de la gestion du groupement est le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois.

Il nous appartient de désigner un représentant titulaire et son suppléant élus parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour siéger au sein de la commission du groupement de commande.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier a proposé les candidatures de Messieurs Hubert LOBREAU et Jean-Paul LORIOT pour siéger à la commission de groupement de commande.


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et de transfert des ordures ménagères de l'Autunois, le chargement, transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois et le chargement et transfert vers le centre de tri du SMEVOM des cartons professionnels.
- **DESIGNE** Monsieur Hubert LOBREAU en tant que titulaire et Monsieur Jean-Paul LORIOT en tant que suppléant, membres de la Commission d'Appel d'Offres, représentant la Communauté du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein de la commission du groupement de commande constituée entre le SMEVOM et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 58
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Étang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/238

Objet : désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein de la commission de groupement de commande de fourniture et acheminement d'électricité.

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, le CIAS du Grand Autunois-Morvan, la ville d'Autun et la Commune d'Antully ont constitué un groupement de commande en 2015 pour la « fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés ». Un accord-cadre a été conclu en 2015 pour sélectionner des fournisseurs d'électricité pendant trois ans, avec une remise en concurrence tous les ans.

Suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'est substituée aux anciennes communautés de communes dans l'ensemble de leurs contrats. Le groupement de commande est toujours valable et il convient de passer un marché subséquent pour la fourniture d'électricité en 2018.

Un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan siégeait au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, il vous est proposé de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein de la commission.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier a proposé la candidature de Monsieur Michel BELHOMME.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Michel Belhomme en tant que représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein de la commission qui désignera l'attributaire du marché subséquent de fourniture d'électricité.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/239

Objet : marchés publics : appel d'offres relatif à la mise à disposition de bennes et contenants, à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés sur les sites des déchèteries communautaires.

Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire
délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers

Chers Collègues,

Le marché public relatif à la mise à disposition de bennes et à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets non recyclables provenant des déchèteries communautaires arrive à échéance au 31 décembre prochain. Il vous est proposé de le renouveler, pour deux ans, en y adjoignant le site de la déchèterie d'Etang sur Arroux.

Ce marché fera l'objet d'un appel d'offres ouvert régi par les dispositions de l'article 67 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera constitué de trois lots :

Lot 1 : Traitement des déchets non recyclables collectés dans les déchèteries communautaires et de la Communauté Emmaüs d'Etang sur Arroux.
Montant estimatif pour deux ans : 308 000 € TTC.


Lot 2 : Location de bennes ; transport de déchets non recyclables et de gravats ; chargement, transport et traitement de déchets verts ; transports et valorisation de carton et de ferraille ; transport et traitement de l'amiante ; transport et traitement du bois.
Montant estimatif sur deux ans : 707 531 € TTC. Les recettes générées par la reprise de certains matériaux par le titulaire du marché sont estimées à 48 800 € TTC, le montant estimatif net s'élèverait alors à 658 731 € TTC.

Lot 3 : Mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux spécifiques des ménages hors éco DDS, des huiles végétales et des batteries collectées sur les déchèteries d'Autun et d'Etang sur Arroux.
Montant estimatif sur deux ans : 31 812 € TTC. Les recettes générées par la reprise de matériaux par le titulaire du marché sont estimées à 1 120 € TTC, le montant estimatif net s'élèverait alors à 30 692 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement de l'appel offres ouvert relatif à la mise à disposition de bennes et contenants, à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés sur les sites des déchèteries communautaires
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation, les trois premiers vice-présidents à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/240

Objet : Approbation d'un avenant au lot n° 17 du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Un marché de fourniture de denrées alimentaires a été attribué, par procédure formalisée, pour les années 2016, 2017 et 2018.


Au vu du mode de passation du marché, tout avenant se doit d'être approuvé par le conseil communautaire.

Il vous est proposé d'approuver un avenant au marché n° 2015/037, correspondant au lot n° 17 « Pâtisseries et portions pré-emballées », et correspondant à un changement de conditionnement proposé par le titulaire du marché (SAS LA TRIADE, rue du Capitaine Dreyfus, BP 40047, 95132 FRANCONVILLE). Cet avenant diminue le montant estimatif annuel du marché de 1,09 %, pour un montant estimatif annuel de 2 292,50 € HT.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 2015/037 conclu avec la SAS LA TRIADE,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer l'avenant et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHÉ-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORiot, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/241

Objet : information sur le MAPA avec remise de prestations de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien restaurant de l'EHPAD de la Commune de Couches en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles.

Chers Collègues,

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien restaurant de l'EHPAD de la commune de Couches en micro-crèche et en relais d'assistantes maternelles a été lancé le 13 avril 2017.

Les travaux ont été estimés par l'Agence Technique Départementale à 430.000 € HT.

Quatorze cabinets d'architecture ont proposé leur candidature et trois d'entre eux ont été sélectionnés, le 5 mai 2017, sur la base de trois critères, hiérarchisés par ordre d'importance : références, compétences et moyens adaptés à l'opération.

Les groupements sélectionnés par le jury avaient pour mandataire les cabinets d'architecture suivants :

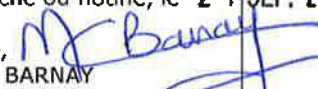
- LE GALLEE ARCHITECTURE, 71100 Chalon-sur-Saône,
- BONNIAUD, BURLAT et VEGA IGLESIA, 71600 Paray-le Monial,
- TOPOIEIN STUDIO, 21000 Dijon.

Une visite du site a eu lieu avec les trois candidats retenus et ceux-ci ont remis une prestation le 5 juillet 2017.

Le jury, réuni le 7 juillet 2017, a reçu les trois candidats et a désigné comme lauréat le cabinet BONNIAUD, BURLAT et VEGA IGLESIAS au vu de la qualité du travail présenté. Ce candidat estime le montant des travaux à 430.000 € HT en tranche ferme et propose une option pour l'aménagement d'un accès extérieur et de l'aire de jeu de 45.000 € HT. Il propose un taux de rémunération de 11 %.

Des négociations permettant de finaliser le contrat avec le cabinet lauréat se sont tenues le 6 septembre.

Le conseil communautaire prend acte de cette information.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 47
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LOROT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/242

Objet : Adhésion à la Société publique locale "Mobilités Bourgogne Franche-Comté".

Chers Collègues,

L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales (SPL) « *compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.* ».

La région Bourgogne Franche-Comté, devenue nouvellement Autorité Organisatrice en matière de transports non urbains (régulier ou à la demande) et au 1^{er} septembre 2017 en matière de transports scolaires, souhaite étendre l'activité et l'objet de la SPL existante en Saône-et-Loire, dont elle est actionnaire.

Ainsi le nouvel objet de la SPL portera notamment sur l'exploitation des activités suivantes au profit des collectivités actionnaires :

- tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers (réguliers ou à la demande) et tous services de transports scolaires, ainsi que toutes activités de transports accessoires telles que le transport de type loisirs scolaires et touristiques ;
- la mobilité dans tous ses aspects (centrale de mobilité régionale, distribution de titres de transport, gestion de la relation clientèle).

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite devenir actionnaire de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté par la présente délibération, afin de pouvoir faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à l'article 17 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour les prestations dites « in house ».

Pour devenir actionnaire de la société, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés doivent acquérir des actions au capital social pour un prix de 10 euros.

L'acquisition de cette action se fera par une augmentation du capital social.

Le capital de la SPL Mobilité Bourgogne Franche Comté sera principalement détenu par la région, actionnaire principal.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan disposera de 1 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros et réalisera donc un apport de 10 000 euros versés au capital. Cette action représente 1.80 % du capital.

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 administrateurs, les sièges étant répartis entre les collectivités actionnaires et en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement. Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration bénéficient d'une représentation spécifique via une assemblée spéciale.

Pour asseoir le contrôle des actionnaires qui doit être « analogue » à celui qu'ils exercent sur leurs services, les statuts prévoient également que toutes les collectivités bénéficieront d'un poste de censeur.

L'acquisition de 1 000 actions permet à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la société et, en tant qu'actionnaire minoritaire, elle sera représentée au Conseil d'administration par les représentants de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires.

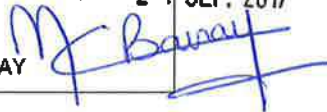
Le bureau communautaire a proposé la candidature de Monsieur Jean SIMONIN en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein de l'assemblée générale de la SPL et de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires.

Considérant, dans ce contexte, que la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan souhaite bénéficier des prestations de la SPL et donc acquérir des actions de son capital social afin d'en devenir membre :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADHERE** à la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté, compétente pour fournir des prestations liées aux transports publics urbains et non urbains des usagers, aux transports scolaires et à la mobilité dans tous ses aspects
- **APPROUVE** les projets de statuts de la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté annexés.
- **DECIDE D'ACQUIERIR** 1 000 actions au capital de la société au prix de 10 euros auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.
- **DESIGNE** Monsieur Jean SIMONIN en qualité de représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 47
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/243

Objet : Débat sur le PADD du projet de PLU de Couches.

Chers Collègues,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence Documents d'urbanisme par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray-Val d'Arroux et de l'extension à 4 communes du Couchois dont celle de Couches,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Couches du 11 février 2014 et du 27 octobre 2015 prescrivant la révision du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune et la transformation du document en Plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Couches du 17 janvier 2017 demandant à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan de poursuivre et finaliser la procédure d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 acceptant de mener jusqu'à son terme l'élaboration du PLU de Couches,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-5 et L.153-12,

Considérant que lorsqu'une commune a engagé, avant la date du transfert de compétence à un EPCI, une procédure d'élaboration ou de révision de PLU, l'EPCI concerné peut poursuivre ladite procédure sur le périmètre initial en accord avec la commune,

Considérant qu'un débat doit se tenir au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), au plus tard 2 mois avant l'arrêt du projet de PLU,

Considérant que le PADD a été présenté en réunion publique à Couches au cours du 2^{ème} trimestre 2017, qu'il a fait l'objet d'un 1^{er} débat en conseil municipal le 26 juin 2017 (cf compte-rendu ci-joint) et que plusieurs observations formulées dans le cadre de la concertation par des particuliers ou des élus communaux ont été prises en considération pour rédiger le document,

Considérant également que le PADD de Couches a été écrit en tenant compte notamment des points suivants :

- le contexte particulier du Couchois qui est un territoire multipolarisé situé au carrefour de l'Autunois, de la CUCM, du Chalonnais et du Sud Côte-d'Or, bénéficiant en outre d'une accessibilité facilitée aux pôles urbains voisins (Autun, Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Chagny, Nolay, Beaune),
- les fonctions de la commune au sein du secteur du Couchois, en tant que pôle relais doté d'équipements structurants (école, collège, EHPAD, maison de santé, salle de spectacles Jean Genet, ...), d'un tissu commercial et artisanal et d'une zone d'activités,
- l'armature urbaine du Grand Autunois-Morvan et le nouveau statut de Couches au sein de l'intercommunalité en tant que pôle de services de proximité,
- la richesse du patrimoine historique, bâti et naturel, environnemental et paysager,
- les projets de développement touristiques de la commune qui constitue aujourd'hui une nouvelle porte d'entrée du territoire communautaire,
- l'évolution économique et démographique de Couches et du Couchois au cours de ces 10 dernières années,

Considérant que le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qu'il définit pour l'ensemble de la commune :

- des orientations générales s'agissant des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- des orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,

Considérant que ces orientations générales s'articulent autour de 2 grands objectifs déclinés chacun en 3 axes :

Objectif 1er : préserver le cadre de vie de qualité au service de la population et de l'attractivité du territoire :

- axe 1 : protéger, préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel, maintenir les grands équilibres paysagers de la commune,
- axe 2 : favoriser un développement touristique respectueux et fondé sur l'identité patrimoniale,
- axe 3 : assurer un développement urbain de qualité et convivial.

Objectif 2 : concevoir un projet de société durable au service de la population et de l'attractivité du territoire :

- axe 1 : encourager la croissance démographique en adaptant l'offre d'habitat aux besoins,
- axe 2 : concevoir un projet de développement urbain durable, en ciblant en priorité le bourg de la commune,
- axe 3 : conforter l'offre d'équipements, de services et d'emplois pour assurer l'attractivité et la fonctionnalité du territoire.

Considérant que ces orientations générales peuvent désormais être débattues en bureau et conseil communautaires

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD du projet de PLU de Couches,
- **VALIDE** les orientations générales du PADD telles que mentionnées ci-dessus,
- **ACCEPTE** la poursuite des études consistant désormais à traduire réglementairement le PADD dans les autres pièces du dossier de PLU,
- **INSCRIT** au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure. Ces dépenses feront ensuite l'objet d'un remboursement par la Commune de Couches.

Séance du conseil communautaire du 14 Septembre 2017 : délibération n° 2017/243

La présente délibération sera notifiée à :

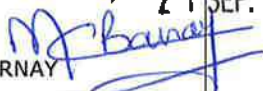
- Monsieur le Préfet du Département,
- Monsieur le Maire de Couches.

Elle sera transmise à :

- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Morvan,
- Messieurs les Maires des communes limitrophes,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI limitrophes.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire et en mairie de Couches,
- publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **21 SEP. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **21 SEP. 2017**
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY 

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/244

Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Saône et Loire (SDAASP71).

Chers Collègues,

La démarche de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été lancée par l'État et le Département, dès fin 2014, en étroite collaboration avec les EPCI et les opérateurs.

L'objectif de ce schéma est d'établir pour une durée de six ans, en concertation étroite avec les territoires, un programme d'actions destiné à maintenir voire enrichir l'offre de services, tout particulièrement dans les zones les plus isolées et déficitaires.

L'accessibilité doit être comprise en termes de facilité d'accès à une gamme de services marchands et non marchands nécessaires à la vie quotidienne et non au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Rappel de la démarche

Un état des lieux de l'offre existante a été réalisé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du Département, consolidé par le résultat des analyses sociodémographiques.

Une enquête grand public en ligne et par questionnaire auprès des habitants de Saône-et-Loire (près de 800 réponses) réalisée à l'automne 2015, a permis d'identifier les services considérés comme essentiels au premier rang desquels sont cités ceux liés à la santé, aux commerces alimentaires de proximité aux services postaux... et de comprendre les attentes de la population en matière d'amélioration de l'offre.

L'ensemble de ces informations a permis d'établir un diagnostic qui a été enrichi par des réunions de travail par thématiques ainsi que des réunions territorialisées par SCOT.

L'ultime étape a consisté en l'élaboration d'un plan d'actions, défini en 4 axes et 11 objectifs opérationnels.

Le schéma intègre une dimension prospective tenant compte des évolutions de comportement et de modes de vie liées notamment aux nouveaux usages numériques associés au déploiement de réseaux THD sur le Département.

Il prend également en compte tout le travail mené au niveau des territoires d'action sociale et relaie nombre d'actions menées dans le cadre des projets territoriaux des solidarités.

Un travail d'analyse du schéma a été effectué par l'ensemble des services de la CCGAM. Le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Saône-et-Loire a été transmis à l'ensemble des communes pour avis. La note annexée à la présente délibération recense l'ensemble des remarques et modifications (surlignées en vert) à apporter à ce document pour la partie concernant la CCGAM.

Vu l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoyant que l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui définit pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Vu l'obligation de transmission du projet de Schéma pour avis aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à la conférence territoriale de l'action publique et à la Région, avant délibération du Conseil départemental,

Vu l'exposé de Monsieur Michel Belhomme, rapporteur,


Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Saône-et-Loire ont été associés par l'Etat et le Département de Saône-et-Loire aux différentes étapes de l'élaboration du SDAASP,

Considérant le projet de Schéma transmis par le Préfet et le Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour avis,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FORMULE un avis favorable au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public présenté sous réserve de la prise en compte des observations et remarques recensées dans la note annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Présidente ou, par délégation, les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY 

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/245

Objet : Modification tableau des effectifs n° 3.

Rapport de Monsieur Michel Belhomme
Deuxième vice-président

Chers collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget de l'exercice en cours,

1 Personnel Titulaire

Considérant les mouvements de personnel pour l'ensemble des services de la Communauté du Grand Autunois-Morvan et notamment suite à la réorganisation du Centre Nautique et afin d'assurer la continuité des services,

Considérant la création d'une classe supplémentaire à l'Ecole Victor Hugo,

Il est proposé au conseil communautaire:

1) Filière Sportive

- La modification du temps de travail d'un poste d'opérateur des Activités Physiques et Sportives (passage à temps complet) (1)

2) Filière médico-sociale :

- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet (14h00/sem)

2 Personnel Non Titulaire

Considérant les mouvements de personnel pour l'ensemble des services de la Communauté du Grand Autunois-Morvan et notamment suite à la réorganisation du Centre Nautique et afin d'assurer la continuité des services,

Considérant le départ d'un agent titulaire en disponibilité pour convenances personnelles au centre nautique. Ce poste sera supprimé lors du prochain conseil communautaire après avis du Comité Technique.

1) Filière Technique :

- La modification du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique en Contrat à Durée Indéterminée (passage à temps complet) (1)

2) Filière Sportive

- La création d'un poste d'Educateur des APS (activités Physiques et Sportives) à temps complet

3) Filière Culturelle :

Suite à l'intégration de l'école de musique d'Épinac par transfert de compétences en 2014, les contrats des assistants d'enseignements artistiques ont été établis sur la base de l'article 3,1 de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité).

Il convient que ces postes soient désormais ouverts au titre de l'article 3-2 de ladite Loi (vacance d'emploi)

- 6 postes d'assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe sont concernés par cette modification qui n'entraîne aucune création de poste supplémentaire :
 - 2 postes à temps non complet de 6h30 par semaine
 - 1 poste à temps non complet de 16h par semaine
 - 1 poste à temps non complet de 3h15 par semaine
 - 1 poste à temps non complet de 4h par semaine
 - 1 poste à temps non complet de 5h45 par semaine

(1) La suppression des postes à TNC interviendra lors du prochain Conseil Communautaire après approbation du Comité Technique.

Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/246

Objet : Mise en place d'un Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan.

Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président

Vu l'article L5211-10-1 du CGCT, créé par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) – article 88, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

I. Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II. La composition du Conseil de Développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées.

III. Le Conseil de Développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. Le Conseil de Développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chers Collègues,

Afin d'instaurer un Conseil de Développement, le cadre législatif reste assez large. Il s'agit donc de définir plus concrètement son rôle et sa composition pour l'adapter à notre contexte du Grand Autunois-Morvan. Les propositions qui suivent sont issues en grande partie de ce qui était déjà pratiqué au sein du Syndicat Mixte de Pays, ainsi que des suggestions nouvelles lors d'échanges et de temps de travail au sein de l'association du Conseil de Développement actuel et avec des élus communautaires.

C'est un rôle consultatif qui est confié au Conseil de Développement avec un champ d'intervention plus ou moins important selon les sujets dont il se saisit. Ses propositions et consultations n'aboutissent pas à l'adoption de délibérations par le Conseil Communautaire, mais elles peuvent contribuer à préparer en amont des décisions de façon concertée.

Dans un premier temps, de manière transitoire et évolutive, il est proposé de définir une base au futur Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan et de désigner 15 membres issus de la société civile.

Ce Conseil de Développement de préfiguration aura notamment en charge d'organiser une manifestation à la mi-novembre 2017 pour mobiliser et solliciter des candidatures en vue de la composition finale du Conseil de Développement, sur laquelle le Conseil Communautaire sera amené à délibérer en décembre prochain.

A terme, le Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan pourra être composé d'une trentaine de membres, librement organisé, et dissocié de l'actuelle association du Conseil de Développement.

1) Rôle et missions

I. Contribuer au Projet de Territoire:

- Participe aux commissions thématiques de la Communauté de Communes,
- Participe et mobilise la société civile dans le cadre des politiques territoriales et des contractualisations, des démarches de PLUI, Plan de Paysage, Plan Climat...,
- Emet des avis sur les projets et les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des politiques contractuelles (rôle d'une commission mixte d'examen des dossiers),
- Fait émerger des projets dans une logique ascendante et collective (notion de « Think Tank territorial » - « laboratoire d'idées »).

II. Mobiliser la société civile et favoriser le vivre-ensemble:

- Organise des manifestations et événementiels fédérateurs à la dimension du territoire du GAM,
- Anime des réunions publiques et débats sur des projets d'actualité.

III. Contribuer à l'évaluation des politiques publiques de la CCGAM sur la base des rapports d'activités et lors des débats d'orientations budgétaires

2) Composition

Pour composer le Conseil de Développement, 4 principes sont à considérer :

- Une représentativité satisfaisante de la société civile et des socio-professionnels du territoire. Les membres peuvent être désignés selon leurs qualités en cohérence avec les commissions thématiques de la CCGAM
 - n°1 : Economie / tourisme
 - n°2 : Environnement / cadre de vie / habitat / mobilité / numérique
 - n°3 : Social / éducation / culture / santé / jeunesse
- Une représentativité territoriale selon les 5 secteurs des pôles de la CCGAM
- La parité homme/femme
- Refléter la population dans ses différentes classes d'âges telles qu'issues du recensement

Il est proposé que le Conseil de Développement de préfiguration soit composé de 15 membres. Le bureau communautaire du 5 septembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Monsieur Rémy Rebeyrotte ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les missions et la composition du Conseil de Développement de préfiguration.
- **DESIGNE** les 15 membres du Conseil de Développement de préfiguration, dont la liste est jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

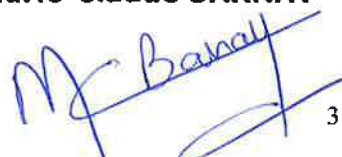
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/247

Objet: désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Patrimoniale Sud Bourgogne,

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan est actionnaire de la Société d'Economie Mixte (SEM) Patrimoniale Sud Bourgogne.

Son objet est de construire des immeubles ou de les acquérir en vue de leur location ou de leur vente, dans une perspective d'implantation d'activité économique.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Rémy REBEYROTTE en date du 24 juillet 2017, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se doit de désigner un représentant pour siéger en tant que censeur ou administrateur au sein du conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Il vous est proposé de désigner ce représentant. Monsieur Vincent CHAUVET est candidat.

Monsieur Vincent CHAUVET ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Vincent CHAUVET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 45
Date de la convocation : 8 septembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 20 sept. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET (à partir de la question C), délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n°1), Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (à partir de la question n°1), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT (à partir de la question C), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°18), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°18), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET (jusqu'à la question n°17), délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°25), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (jusqu'à la question n°21, remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°19), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°19), délégués d'Etang sur Arroux, M Camille FICHOT (jusqu'à la question n°17), délégué d'Ignoray, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°18), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°15), délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (jusqu'à la question n°14), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU (jusqu'à la question n°17), suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°18), délégué de Saint-Léger-du-Bois, M André MARILLER, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie DUCREUX), délégué de Saint-Léger sous Beuvray, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Marguerite ROY (jusqu'à la question n°18), déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5) délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°4), M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Vincent CHAUVET, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie MARIN à M Bertrand JOLY, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT, Mme Marie VOURIOT-THUZET à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOILLARD, Mmes Marie-Claude BONNOT, M Marc PERILLAT, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Marc DUMONT.

2017/248

Objet : Attractivité et Développement du Territoire Zone d'Activités de Bellevue . Aides à l'immobilier, accompagnement de l'implantation d'une société d'exploitation forestière MECAFOR du groupe Coopérative Forestière Bourgoigne Limousin (CFBL).

Chers Collègues,

Depuis 2014, la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) et la société Forêt Sciage d'Autun (FSA) du Groupe Forestière Développement ont engagé un programme de recherche et développement (R&D) au sein de l'association FASE (Forêts Autun Sciages Energie) afin de concevoir un concept d'exploitation durable des ressources forestières du Morvan, notamment les bois de Douglas de gros diamètre du massif du Morvan.

Il se décline autour de 3 projets d'implantation :

- 1°) La première concerne l'installation d'une scierie de bois de gros diamètre sur le Parc d'activités de Saint Andoche qui vous a été présentée et que vous avez décidé de soutenir lors du conseil communautaire du 29 juin 2017. Elle devrait entrer en activité avant décembre 2017.
- 2°) La seconde concerne l'implantation d'une société d'exploitation forestière et de logistique (MECAFOR) (annexe 1) à Autun avec la localisation de 11 emplois sur la zone de Bellevue. Cette filiale de CFBL construira un bâtiment de 545 m² utilisant un procédé innovant de "bois cloués" avec des bois de douglas de 3ème choix. Le budget prévisionnel pour cette construction est de 1 100 000 € Hors Taxes (HT). Il s'accompagne d'un investissement en matériel de 939 000 € HT en 2018.

Ce choix de technique de construction et la nature particulière des sols avérée lors de la construction ont entraîné un surcoût du projet initial.

Pour ces raisons, la société MECAFOR sollicite au titre de l'aide à l'immobilier, une subvention à hauteur de 100 000 € auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

- 3°) La troisième visera à la valorisation des produits connexes par une production d'énergie par gazéification et production d'électricité sur le site de Saint Andoche à proximité de la scierie qui fera l'objet d'une présentation spécifique au Conseil Communautaire.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui reconnaît la compétence des Communautés de Communes en matière d'aide à l'immobilier en matière économique,

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises modifié par le décret n° 2015-1391 du 30 octobre 2015 et le décret n° 2017-648 du 26 avril 2017 qui reconnaît le territoire de la CCGAM dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020,

Considérant qu'en raison de son caractère innovant et collaboratif, ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de développement économique entre la Communauté de Communes et le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté,

Considérant que ce projet permettra de structurer la filière bois du territoire de la CCGAM, d'accueillir 11 nouveaux emplois et de générer 2 millions d'euros d'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 5 septembre dernier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature de la convention qui a pour objet de définir le cadre de l'intervention financière de la CCGAM et les obligations de la SARL MECAFOR,
- **ATTRIBUE** au titre de l'aide à l'immobilier, une subvention d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) à la société MECAFOR, qui seront réglés sur présentation des factures acquittées et pour une construction conforme au projet présenté,
- **INSCRIT** cette subvention au budget 2018,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 21 SEP. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 21 SEP. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



